



## LE CESP PUBLIE SON AUDIT SUR LE DISPOSITIF EAR>INSIGHTS

**Le CESP a mis à disposition de ses adhérents l'audit 2023-2024 d'EAR>Insights, le dispositif de référence pour la production des données de médiaplanning et l'observation des comportements d'écoute de la radio. Le CESP considère le dispositif satisfaisant, en revanche, il souligne l'importance de pouvoir exclure des outils de médiaplanning les podcasts et le replay qui font l'objet d'un autre mode d'achat que les écoutes en direct.**

Depuis septembre 2022, le dispositif EAR>Insights s'appuie sur le Panel Audimétrie Individuelle Portée (AIP). Le principe de cette mesure automatique dont les écoutes sont relevées par l'audimètre, sur n'importe quel support, sans faire appel à la mémoire, a été salué par le Comité Scientifique du CESP.

L'audit porte sur les deux modes d'exploitations du dispositif : l'analyse des comportements d'écoutes (vagues de septembre-octobre 2023 et janvier-mars 2024) et les données annuelles alimentant les outils médiaplanning. Le CESP rappelle que ce dispositif n'a pas pour vocation de fournir des résultats d'audience pour lesquels EAR>National est l'étude de référence.

Concernant le panel AIP qui permet également les mesures de l'audience TV en dehors du domicile et sur les écrans Internet à domicile, le CESP a jugé satisfaisant la qualité des formations des enquêteurs, l'expérience des équipes et la gestion quotidienne du panel.

Grâce à ses analyses portant sur les données remontées par les audimètres, le CESP tient à souligner la bonne participation des panélistes se traduisant par une régularité dans l'utilisation des audimètres AIP, sur l'ensemble des périodes analysées. Néanmoins, il note un point atypique à 3h-3h15 au sein de la distribution des panélistes en fonction du quart d'heure de premier mouvement qui représente, en 2024, environ 10% des panélistes.

Par ailleurs, il émet des réserves sur l'inclusion de l'écoute des podcasts et du replay dans les outils de médiaplanning. En effet, l'audience des podcasts et du replay ne devrait pas être prise en compte dans la construction des couvertures, l'achat des campagnes radio ne l'incluant pas. Le Comité Scientifique recommande donc de faire évoluer le marquage des stations pour avoir la possibilité d'exclure l'écoute des podcasts et du replay.

Au vu des nouvelles opportunités apportées par la mesure automatique, le CESP incite le marché à engager une réflexion collégiale sur les modèles de médiaplanning radio pour les faire évoluer.

Enfin, à propos de la technologie utilisée dans le Panel AIP, le CESP se propose de réaliser des tests et des interviews auprès des panélistes AIP afin de valider l'ensemble du dispositif de mesure du panel AIP en conditions réelles.

## À PROPOS DU CESP

Le CESP (Centre d'Étude des Supports de Publicité) est l'organisme interprofessionnel des acteurs de la communication concernés par l'étude de l'audience des médias et la mesure de leur efficacité : annonceurs, agences et médias. Le CESP audite toutes les mesures d'audience de référence pour le compte de ses adhérents, quel que soit le média : Internet, TV, presse, communication extérieure, radio, cinéma.

Véritable laboratoire d'idées, le CESP constitue un lieu d'échanges neutre et indépendant pour débattre des innovations et conventions que les différents acteurs du marché sont amenés à définir ensemble.

Tiers de confiance reconnu, le CESP assure également des missions de certification et de conseil en France et à l'international.

### ESPACE RADIO :

<https://www.cesp.org/wp-content/uploads/Synthese-EAR-Insights-Rapport-daudit-2023-2024.pdf>

### CONTACT

Jahida Bendikha, [jbendikha@cesp.org](mailto:jbendikha@cesp.org)

RENDEZ-VOUS SUR NOS RÉSEAUX ET SUR  
[WWW.CESP.ORG](http://WWW.CESP.ORG)

